

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 31/08/2018.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Nathalie GARCIA – Gontran BODESCOT.

Excusés : MM. Jean-Pierre POPILLE – Richard CHAUVIN.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : M. Joël GAUTHIER.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Acquisition lave-linge et sèche-linge pour le gîte ➤ Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

I/ FINANCES

1) SUBVENTION AU BUDGET CCAS

Monsieur le Maire rappelle que la subvention versée à l'Association Chat Pito est prise en charge par le budget CCAS. Une revalorisation de l'aide apportée à cette Association ayant été effectuée, les crédits inscrits au budget CCAS 2018 sont insuffisants.

Aussi, Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'équilibre au Budget CCAS d'un montant de 1 500.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement d'une subvention de 1 500.00 € sur le Budget CCAS 2018.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Chapitre 65 du Budget Communal 2018.

2) LAVE-LINGE ET SÈCHE-LINGE POUR LE GÎTE

Monsieur le Maire évoque la nécessité d'acquérir un second lave-linge qui serait installé dans les locaux de l'École. En effet, lorsque le gîte est occupé, les lavages des draps, des taies d'oreiller, des tapis de bain... ne peuvent se faire avec le lave-linge du gîte. De plus, ayant peu d'espace pour faire sécher les draps, un sèche-linge serait également très nécessaire lorsqu'il y a des réservations successives au gîte ; ceci permettrait d'avoir régulièrement à jour le linge de la literie... pour une remise en service rapide.

A ce propos, Monsieur le Maire présente un devis établi par PROXI CONFORT à BEAUJEU (Monsieur Grégory AULAS) s'élevant à 1 368.00 € pour l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge BOSCH, capacité 9 kgs. Monsieur AULAS consentirait à une remise de 5 % sur le tarif énoncé.

Après discussion, les Conseillers conviennent de la nécessité d'acquérir ces appareils électroménagers et, malgré le coût qu'ils trouvent onéreux, acceptent l'offre effectuée par PROXI CONFORT, prenant en compte le confort du service après-vente qui suivra.

II/ ASSAINISSEMENT

1) IRH - SATESE

Monsieur le Maire présente le rapport de visite réalisée le 22 juin 2018 sur la station d'épuration par IRH, dans le cadre du SATESE, qui fait apparaître la synthèse suivante :

- Les eaux d'entrée de station semblent chargées.
- Les résultats des tests de terrain nous indiquent une bonne qualité des eaux de sorties.
- Le traitement de l'azote est satisfaisant. L'absence de NH4 et la concentration en NO3 traduisent un bon procédé de nitrification.
- Le traitement de la pollution carbonée est satisfaisant.
- Par contre, cette qualité de traitement peut être amenée à se dégrader rapidement du fait des dysfonctionnements suivants :
 - Vanne de répartition en entrée station est hors service.
 - Les deux sprinklers sont actuellement hors service ce qui ne permet pas d'obtenir une bonne répartition des effluents sur toute la surface du lit bactérien, ce qui pourrait engendrer des colmatages au droit des diffuseurs.

Monsieur Gontran BODESCOT insiste sur l'importance de la réparation des sprinklers.

Monsieur le Maire précise qu'il est programmé deux nouvelles visites à la station, soit le 13 septembre à 10 h 00 et le 14 septembre à 11 h 30, qui nécessite la présence de l'exploitant.

III/ BÂTIMENTS

1) ACCESSIBILITÉ PMR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe que la demande d'autorisation d'aménager l'accessibilité de la Salle Geoffroy « Point Lecture » est en cours d'instruction auprès de la Direction Départementale des Territoires du Rhône. Dès l'avis favorable émis, l'entreprise BAUDRY devra réactualiser sa proposition prenant en compte les modifications apportées à la création de la rampe : palier, main courante, garde-corps...

L'entreprise COFFRE & SUBTIL terminera son intervention pour l'isolation dès que l'entreprise BAUDRY aura réalisé la rampe d'accès à la Salle Geoffroy.

Bien que relancé plusieurs fois, l'entreprise CHEVILLON ne dispose toujours pas des barillets ajustés des portes de la Mairie et de la Salle Pulliat.

Monsieur le Maire fait part que, par arrêté n° E-2018-390 du 18 juillet 2018, une subvention d'un montant de 15 300.00 € est attribuée à la Commune au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 (DETR) pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR à l'Église, dans les sanitaires publics, à la Mairie et à la Salle Geoffroy (montant HT dépense subventionnée = 34 000.00 €).

2) LOGEMENT MÉLINAND N° 7901

Monsieur le Maire expose que suite à la parution de l'information concernant la vacance de l'appartement sis au 14 Impasse de l'Église, 3 visites ont été effectuées ; seul un dossier a été déposé.

Le Conseil Municipal examine le dossier de candidature reçu et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la candidature de Madame Christine CWIEK et Monsieur Gilles SALAVIN ;
- DIT que le montant du loyer s'élève à la somme de 398.32 € par mois ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec Madame Christine CWIEK et Monsieur Gilles SALAVIN ; contrat qui prendra effet dès leur entrée dans les lieux.

IV/ URBANISME

1) CARTE COMMUNALE : DOSSIER DE MONSIEUR DESMURES

Monsieur le Maire expose que Monsieur Lucien DESMURES sollicite depuis un certain temps déjà le classement des parcelles AB 188 et AB 189 en zone constructible, soutenant qu'ils auraient dû être classés en 2007 lors de la création de la carte communale, car le rapport de présentation les identifierait comme dents creuses (potentiel de construction) et qu'il s'agirait d'une erreur matérielle.

La Communauté de Communes Saône Beaujolais, ayant la compétence, a demandé si la Commune avait des éléments permettant de justifier qu'il s'agit d'une erreur matérielle, afin, dans ce cas de procéder à la rectification de la carte communale.

Au vu des éléments produits et exposés, il ne semble pas que le classement du terrain de Monsieur DESMURES en zone inconstructible corresponde à une erreur matérielle.

Néanmoins, il peut être tenté une procédure de rectification par la CCSB, ce qui impose que la carte soit redessinée et en sachant que l'arbitrage final se fera ainsi au niveau du contrôle de légalité.

Où l'exposé, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de Monsieur DESMURES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite à cette demande, convenant qu'il ne s'agit aucunement d'une erreur matérielle ; les éléments pour le justifier seront produits.

Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a été prescrit et il est possible, dans le cadre de la concertation préalable, d'inscrire une remarque dans le registre détenu en Mairie.

2) POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Les Conseillers sont avisés de la demande d'urbanisme en cours d'instruction :

- Monsieur et Madame Rémy PASSOT : aménagement d'une maison d'habitation et d'une chambre d'hôtes ➤ Permis de construire en cours d'instruction.

V/ PERSONNEL

1) RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur Pierre COURIVAUD relate les entretiens que la Commission du Personnel a eus le 17 août 2018 avec les 5 candidates, qui ont postulé pour l'emploi d'adjoint technique. Il apporte des précisions sur les critères de sélection avec notamment une forte accentuation sur la gestion du gîte et la présence de l'agent les week-ends de location.

C'est ainsi que Madame Christine CWIEK a été recrutée à compter du 20 août 2018 pour une durée d'un an avec un mois d'essai, à raison de 30h10 de travail hebdomadaire. Le recrutement à cette date a permis à Madame CWIEK de prendre connaissance des tâches à réaliser avec Madame Agnès GEOFFROY, agent démissionnaire.

2) ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Madame Catherine GENIQUET, souhaitant une diminution de son temps de travail, soit 15h00 au lieu de 17h30 par semaine. Le nouveau temps de travail proposé verrait la fermeture de l'Agence Postale le lundi après-midi. La diminution du temps étant supérieure à 10 %, l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Rhône doit être sollicité. Toutefois, sur le principe, le Conseil Municipal n'émet pas d'objection.

VII/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

Les membres du Conseil présents précisent qu'ils n'ont pas eu de réunions sur cette période. Une réunion de la Commission Voirie, Érosion, Hydraulique, est prévue le 25 septembre 2018.

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-BEAUJOLAIS

Une réunion est programmée le 18 septembre 2018 à CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS.

3) SYDER

Monsieur le Maire expose que le Château de Javernand ayant un projet de réimplantation des parcelles cadastrées C 382 et C 454 vers le lieu-dit « Rochefort » souhaite faire déplacer le réseau BT (basse tension électrique, qui alimente le réservoir de Javernand) ainsi que la conduite d'eau potable se trouvant sur ces parcelles privatives. Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais chargé du réseau d'eau potable a pris contact avec le SYDER, afin de faire une programmation commune des travaux. Monsieur le Maire présente alors la proposition de travaux établi par le SYDER pour le déplacement de la ligne BT souterraine existante sur le long de la voie communale sur une longueur d'environ 271 ml, soit un coût de 33 150 € TTC compris un abattement de 15 % à la charge de la Commune.

Devant cet énoncé et sachant que cette contribution est fiscalisée, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la prise en charge financière de ces travaux, qui concernent des parties privatives et pour lesquelles une convention a été signée au préalable par Monsieur Pierre FOURNEAU acceptant le passage des réseaux sur ces terrains.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

1) CRU CHIROUBLES

Suite à la demande du Cru Chiroubles relative à une réflexion à porter les enseignes et pré-enseignes à CHIROUBLES, le Conseil Municipal propose la date du jeudi 11 octobre 2018, à 20 h 00, pour rencontrer les co-présidents.

2) COMITÉ D'ANIMATION & D'ENTRAIDE

Monsieur Pierre COURIVAUD a été interpellé par le Trésorier de l'Association Comité d'Animation et d'Entraide sur la non-perception de la subvention allouée par la Commune. Il est répondu que cette subvention a été mandatée le 23 août dernier ; elle n'a pu être versée avant du fait de l'arrêt maladie de la Secrétaire de Mairie. Pour rappel, la subvention a été votée lors de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2018.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 08 octobre 2018 à 20 heures 00.

La séance est levée à 21 heures 20.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

BRUNET Bernard	
VIGNERON Patrick	
GAUTHIER Joël	
COURIVAUD Pierre	
GENILLON Katia	
POPILLE Jean-Pierre	EXCUSÉ
DESCHAMPS Carole	ABSENTE
GARCIA Nathalie	
CHAUVIN Richard	EXCUSÉ
BODESCOT Gontran	

